

Le mercredi 16 mai 2018

**Objet : Compte rendu de la réunion de la commission EANA du bassin d'éducation et de formation du sud des Deux-Sèvres, réunie à Niort, le mercredi 16 mai 2018 au Lycée Thomas Jean Main.**

La commission s'est réunie le mercredi 16 mai 2018 de 9h00 à 11h00 au LP Thomas Jean Main à Niort.

L'animatrice de commission est Lydie Lenoir

L'ordre du jour était :

1) Année scolaire 2017/2018 :

- Prise en charge des EANA depuis le début de l'année scolaire
- Echange de pratiques tous types d'établissement confondus

2) Perspectives 2018/2019 :

- Comment améliorer la prise en charge et la scolarisation des EANA ?
- Comment mieux accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche ?

Etaient présents :

LYDIE LENOIR	KATHY LAVANCHE	PATRICK DUPEYRAT	MAGALI PAILLE
DOMINIQUE JOUNEAU	JEAN-CLAUDE VARENNE		AYMERIC FAVRIS
PATRICK DEFAYE	CAROLINE LEON		

### **Introduction par les animateurs**

#### **Raison d'être de la commission :**

La problématique attachée à l'accueil des EANA touche deux axes. Le premier attaché à la gestion du flux, le second attaché à la mise en place d'une structure d'accueil dans l'établissement dans l'optique d'une intégration dans un parcours de formation à visée certificative (impact sur les pédagogies à l'œuvre, impact sur l'accompagnement au projet avec les partenaires). La problématique a impacté les collèges et LP disposant de 3 PEP ou structures UP2A sur 2016-2017 puis logiquement les LP en 2017-2018 dans des voies de formation fortement marquées par le public EANA. Ainsi est né le projet de poser ce thème en commission de bassin

#### **Rappel des dates :**

24/05 à 9h00, copil du BEF sud Deux Sèvres au LP Cail

07/06 à 9h00, AG du BEF sud Deux Sèvres au LPO Haut Val de Sèvres

### **Début des échanges**

Mme Jouneau rappelle en propos liminaire la logique d'orientation du mineur non accompagné.

1/ Les mineurs de -16 ans sont évalués par Mme Godeau qui à l'issue avec Mme Deschler-Bouladoux propose des affectations par tranche d'âge (+ou -2 ans / âge déterminé du mineur) et par projet (parcours du jeune quand il est connu et envie du jeune quand elle est exprimée.

2/ Les mineurs de + de 16 ans sont reçus au CIO, évalués par les Psy-EN qui préconisent une orientation.

3/ Aux 18 ans du jeune, la prise en charge par l'ASE (le CD79) s'arrête.

Mme Jouneau énonce que de très nombreux partenaires sont mobilisés aujourd'hui autour de ces situations, structure d'accueil, Chambre des métiers, MFR, Mission locale, directrice du CIO (qui pour les partenaires représente et assure le lien avec les établissements de l'Education Nationale) ...

Une réunion des partenaires est prévue le 28 mai 2018 à 16h00. M Favris demande à **Mme Jouneau si des Chefs d'établissements y sont invités.**

#### **1) Année scolaire 2017/2018 :**

- Prise en charge des EANA depuis le début de l'année scolaire
- Echange de pratiques tous types d'établissement confondus

#### **Au Lycée Gaston Barré,**

Des EANA se retrouvent en 3PEP sur un effectif de 15.

Ils bénéficient d'enseignement FLE à raison de 6h/semaine. Ils sont sortis des formations et pris en charge par un enseignant vacataire extérieur FLE.

Inconvénients : les 6h sont massées en une journée, le vacataire n'a pas vocation à enseigner toute l'année, actuellement les jeunes en sont au 3<sup>ème</sup> depuis septembre. Il y a très peu de partage de ressources avec l'équipe enseignante car le vacataire n'a pas de temps dédié pour cela, hormis la pause méridienne de sa journée de présence.

Le reste du temps les équipes se sont adaptées aux problématiques et ont tenté d'apporter des réponses :

Se faire comprendre est un obstacle qui a pour conséquences des problèmes d'aptitudes aux ateliers, au PFMP. La communication par pictogramme a pu être une réponse.

Il est impossible d'évaluer en condition ordinaire. De fait les dossier d'orientation habituels ne sont pas adaptés.

Quand malgré tout, on peut construire avec le jeune un parcours de formation, le couperet des 18 ans y met fin. Ce cristallise l'incompréhension des équipes.

La recherche de sens est renvoyée au Chef d'établissement qui d'un coté

mobilise la ressource humaine (engagement, technicité pédagogique) pour l'accueil et l'intégration mais de l'autre subit le retrait du jeune pour raison administrative (politique départementale, jugement, mobilité, ...).

Il est à noter que le public du CAP est alors complètement exotique :

- Difficulté à créer une cohésion de groupe, autour de l'accès à la certification finale
- La temporalité de l'apprentissage compte tenu des problématiques de ces jeunes ne peut être celle ordinaire.
- Les sorties de formation sur critères administratifs faussent les résultats d'accès au diplôme (performance EPLE faussée)

Naturellement, la limite des 18 ans conduit les équipes à aider le jeune à s'orienter vers l'alternance. Mais là, le jeune se retrouve confronté à des problématiques des attendus du milieu professionnel (la communication, le choc des cultures), Ce qui est bloquant sur certaines formations.

Et pourtant, c'est aujourd'hui la piste essentielle qui semble être développée en s'appuyant sur les chambres de métiers, d'autres structures financées par des fonds structurels européens qui assurent le suivi du jeune apprenti. Un nombre significatif de contrats d'apprentissage sont signés.

### **Collège de Fontanes**

Le CADA apporte une structure d'accueil qui permet au sein du collège de socialiser et de faire avancer le jeune sur un parcours, au moins sur l'année scolaire.

### **LGT Jean Macé**

Des EANA accueillis cette année. L'établissement a reçu des jeunes qui étaient scolarisés en lycée dans leurs pays d'origine. La continuité en LGT pouvait être imaginée.

Deux enseignants, certifiés FLE ont constitué une structure de prise en charge temporaire. Il n'a pas été possible d'ouvrir officiellement une structure d'accueil. Malgré l'intégration des jeunes en parcours de formation à visée de bac, la limite de l'âge a été posée. Une seule situation de jeune a pu être pérennisée par la mobilisation de nombreux partenaires.

### **Collège de La Crèche**

Pas de EANA accueillis cette année. La ville accueille une structure d'hébergement de migrants majeurs. La problématique est donc très prégnante dans les esprits sur la commune et sur le collège. Les valeurs humanistes, le militantisme peut conduire des collègues à politiser le rôle du collège. Cependant

le rôle du collège ne doit se consacrer qu'aux Mineurs non accompagnés.

### **Collège de Chef-Boutonne**

Pas de EANA accueillis cette année. Mais l'an passé, deux jeunes ont été accueillis. Des professeurs volontaires, pas formés ont structuré une prise en charge et une mise en projet. Les ressources utilisées ont été des cahiers de vacances du commerce.

### **Collège de Brioux sur Boutonne**

Pas de EANA accueillis cette année. Mais l'an passé, deux jeunes ont été accueillis. Un professeur TZR, certifié FLE et une professeur (formatrice décrochage) volontaires, ont structuré une prise en charge, ont été ressource pour les collègues et ont permis une mise en projet. Les ressources utilisées ont été des cahiers et supports spécifiques. Des projets d'orientation pertinents ont été construits. Des compétences du socle ont pu être validées et valorisées.

### **En synthèse :**

Sollicitées par le Chef d'établissement, leader pédagogique, les équipes enseignantes s'engagent avec bienveillance, générosité et professionnalisme. Les valeurs fondamentales sont à l'œuvre.

L'expertise pédagogique conduit à élaborer des outils, des procédures en équipe, propre à chaque EPLE.

Cet engagement n'est pas professionnalisé car aucune structure durable n'est constituée au-delà de l'année scolaire et validée par l'autorité.

Les corps d'inspection sont absents dans le traitement de la problématique. La ressource provient de la DSDEN, CASNAV, IEN-IO, CIO.

Les équipes sont en recherche de sens quand le critère administratif de l'âge vient rompre tout parcours patiemment élaboré. Cela peut cristalliser des tensions, qui se retournent vers le Chef d'établissement, représentant de l'état.

### 2) Perspectives 2018/2019 :

- Comment améliorer la prise en charge et la scolarisation des EANA ?

- Comment mieux accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche ?

Données chiffrées, le CIO totalisait en 2017 120 bilans et uniquement 33 en 2018.

Le flux traité par l'Education Nationale, serait plus faible ? Il manque les données de Mme Godeau, qui annonçait en octobre 2017, 20 bilans par mois.

Pour autant, les collèges excentrées qui l'an dernier étaient, à cette date, sollicités, ne le sont pas aujourd'hui.

- Comment mieux accompagner les équipes enseignantes dans cette démarche ?

La réponse se joue sur deux axes :

**L'axe pédagogique :**

- Un flux en EPLE moins massif (à consolider)
- Repérer les ressources mobilisables en EPLE (certification FLE, collègues volontaires), formaliser les pédagogies qui ont été adaptées et qui ont fonctionné, formaliser les procédés internes qui ont fonctionné
- Ne pas oublier la limite administrative (-18ans) qui s'imposera à la réalisation du projet du jeune !
- La mise en œuvre d'un projet individuel d'accompagnement pédagogique, sa formalisation est un outil parlant et structurant (PPS, PIRE, ...)
- La conception et la mise en œuvre d'une fiche de liaison entre les partenaires (CASNAV/école/collège/lycée) permet de sécuriser la prise en charge pédagogique en renforçant la cohérence et en mutualisant les savoir-faire.

**L'axe politique :**

Quel est aujourd'hui le cap politique suivi par l'institution ?

- M l'IA-DASEN doit-être sollicité et nous donner la conduite à tenir
- Le conseil départemental doit nous permettre de comprendre la logique effective du traitement de la problématique des migrants en Deux-Sèvres
- La préfecture doit nous permettre de comprendre la logique politique, structurelle qui est à l'œuvre et la place que l'EPLE y prend.

Le « mieux accompagner » débouche sur des axes forts et des messages forts. Le bassin peut constituer l'organisation institutionnelle qui peut permettre aux équipes de direction de solliciter les éléments de traitement de la problématique des EANA en EPLE.

**Fin de la réunion à 11h00**